



Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France

Organisé par le Conseil de l'Europe et le Ministère de la transition écologique et solidaire français

Les 26 et 27 novembre 2019 – Strasbourg

La présente synthèse fait état des points saillants de certaines présentations sur les deux thématiques explorées le 26 novembre :

- **Paysage et Agriculture**
- **Mise en réseau des acteurs du Paysage**

Le programme complet et certaines présentations sont disponibles sous le lien suivant :

<https://www.coe.int/fr/web/landscape/strasbourg-november-2019>

Préambule : Qu'est-ce que la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage ?

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe a pour objet de **promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages** et de favoriser la coopération internationale.

La Convention porte sur les **espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains**. Elle concerne de la même façon les paysages pouvant être considérés comme **remarquables**, les paysages du **quotidien** et les paysages **dégradés**.

La Convention représente le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage, considéré dans une perspective de développement durable. Elle entérine la reconnaissance de la **dimension paysagère des droits de l'homme et de la démocratie**. A ce jour, 39 Etats l'ont ratifiée. L'ouverture de la Convention aux Etats non européens est prévue à l'avenir.

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, des **réunions pour la mise en œuvre de la Convention** européenne du paysage ont lieu au niveau national et international. Elles représentent de véritables forums d'échange de pratiques et d'**idées novatrices**.

Le texte de la convention :

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016802f80c7>

1. Ouverture et introduction

1.1 Ouverture :

- Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe
- Dorine LAVILLE, Cheffe du bureau des paysages et de la publicité, Sous-direction de la qualité du cadre de vie, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Ministère de la transition écologique et solidaire, France
- Krisztina KINCSES, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Représentante nationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture, Hongrie

Les trois intervenantes ont introduit la journée et présenté les grands enjeux de la Convention à l'échelle européenne ainsi que du point de vue de la France. Elles ont rappelé notamment le besoin de continuer à travailler à la sensibilisation des élus sur les questions de **paysage comme outil pour penser le territoire autrement**.

1.2 Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage:



- Maguelonne DEJEANT-PONS, Cheffe de la Division paysage et Journées européennes du patrimoine, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe
En introduction, elle a souligné l'intérêt du Paysage comme objet permettant d'animer la participation citoyenne. D'une manière générale, le sujet permet de mettre en avant de **nouvelles formes de coopération** horizontales (ex : inspiration mutuelle entre Etats signataires de la Convention) , verticales et transversales.

- Julien TRANSY, Chargé de mission paysages, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, Ministère de la transition écologique et solidaire, France

Développement des axes de la **mise en œuvre de la Convention en France** (outils) :

- Atlas des Paysages : L'histoire de la protection du patrimoine en France montre qu'on est passé de la protection de l'objet architectural à celle d'un site de plus en plus large : Sites classés, sites du Conservatoire du littoral, Parcs Naturels Régionaux,... Malgré tout, **il reste des « blancs » sur la carte**, entre les zones repérées comme remarquables. Heureusement, pour **œuvrer à la connaissance de ces espaces-là** aussi, on trouve de plus en plus d'« Atlas des paysages » dans les territoires.

Note : l'Atlas des paysages d'Alsace est disponible sous le lien suivant : <http://www.paysages.alsace.developpement-durable.gouv.fr/>

- Plans de Paysage : Permettent aux collectivités d'aborder leur projet de territoire par le biais du paysage. Ils font l'objet d'un appel à projet et un Club permet aux porteurs d'échanger sur leurs pratiques.
- Le Prix du Paysage du Conseil de l'Europe permet de récompenser des réalisations effectives dans le domaine du paysage.
- Les Journées du Paysage créent de nouvelles collaborations par exemple avec le Tour de France ou avec le « Printemps des poètes »
- Observatoires Photographiques du Paysage (OPP) : depuis 30 ans de nombreux territoires se dotent de séries photographiques, avec des prises de vues reconduites sur plusieurs années. Celles-ci permettant **d'éclairer les évolutions des paysages ruraux et urbains**. Cela ne s'arrête pas à l'observation, car ces images très éclairantes peuvent **orienter un projet**.



PNR du Pilat © Sophie Riestelhueber, Observatoire Photographique National du Paysage



PNR de la Haute Vallée de Chevreuse © Gérard Dalla Santa, Observatoire Photographique National du Paysage

1.3 Présentation des travaux du Collectif « Paysages de l'après-pétrole » : étude de cas européens

- Odile MARCEL, Philosophe, Présidente du Collectif

Considérer le paysage comme étant le résultat d'une contemplation relève d'un malentendu. On projette sur le paysage cet idéal d'éternisation et le paysage a souvent été annexé par une attitude de conservation. Or c'est un **phénomène mouvant**.

Le collectif « paysages de l'après-pétrole » réunit une **chaîne de compétences variées** : paysagistes, agronomes, urbanistes, architectes, botanistes, chercheurs, philosophes...

Devant le bilan alarmant de nos sociétés dans le domaine social, environnemental et économique, le collectif a l'ambition de promouvoir des **pratiques renouvelées de l'aménagement**, en intégrant des compétences auparavant balayées de ce champs par souci de facilité.

Les travaux se basent sur **6 principes** : ressources locales, multifonctionnalité, interdisciplinarité, implication citoyenne, beauté/harmonie (parce que la beauté fait vivre...).

- Mathilde KEMPF et Armelle LAGADEC, Architectes urbanistes, membres du Collectif Paysages de l'après-pétrole.

Pour illustrer ces principes, présentation de l'étude de cas européens réalisé par le collectif : «[Paysages et transitions, réponses à travers l'Europe](#) – A la rencontre des acteurs qui ont engagé leur territoire dans une nouvelle dynamique à partir de leurs paysage ».

Les cas étudiés illustrent la capacité du paysage à opérer comme un élément facilitateur vers la transition.

Dans le rapport, ils sont au nombre de 7, deux d'entre eux (en gras) ont été détaillés lors de la réunion :

- **SUD MILAN** (Italie) : Un territoire métropolitain qui protège son agriculture, ses paysages, ses patrimoines, et développe une nouvelle économie, une culture partagée et des partenariats avec les citoyens.



www.cascinabattivacco.it



Parco delle Risaie ©Lucia Fedeli

Au sud de Milan, la ville s'interrompt brutalement pour laisser place aux champs. Une particularité géologique l'explique, la ville s'étant développée juste à la limite d'une ligne de résurgence, rendant les terres humides très favorables à l'agriculture et notamment la riziculture. C'est ici qu'a été créé un « Parc régional agricole » centré sur la préservation des pratiques agricoles (règlement drastique pour protéger ces terres fertiles), tout en y développant harmonieusement des usages récréatifs pour les citoyens. On reconnaît à ces espaces périurbains à la fois leur valeur sociale, culturelle et productive. Cela a donné l'occasion de rénover le pacte entre citoyens et agriculteurs.

- ANTHISNES (Belgique) : Une commune rurale qui construit son développement dans la durée, en réseau et en partant des besoins exprimés par les habitants.
- BASSIN MINIER (France) : Un territoire de l'après-charbon qui inverse le regard pour se développer et retrouver une fierté là où la déprise dominait.
- MONT-SOLEIL MONT-CROSIN (Suisse) : Des paysages modifiés par la transition énergétique du territoire, source de partenariats et de nouveaux projets locaux.



- **PRIORAT** (Espagne) : Un territoire oublié qui se reconstruit avec ses habitants, à partir de ses savoir-faire et de ses paysages.
Il s'agit d'un secteur de moyenne montagne en déprise, dans l'arrière-Pays de Barcelone. Quelques jeunes vigneronns ont décidé de relancer une production de vin de qualité. Ils ont récréé des terrasses en réinterprétant les traditions et les adaptant, remodelant ainsi les paysages. Cela a été soutenu par les habitants, qui se sentent fiers du nouveau visage de leur territoire, et a généré un grand nombre d'initiatives associatives dans d'autres domaines.
- **BECKERICH** (Luxembourg) : Une commune rurale qui veut retrouver une autonomie énergétique, s'appuie sur ses patrimoines et co-construit son développement durable avec les habitants.
- **VORDERWALD** dans le Vorarlberg (Autriche) : Une révolution architecturale et paysagère qui prend de l'ampleur pour mettre en œuvre des transitions à toutes les échelles, sur tous les sujets, avec tous les acteurs.

2. Tisser des liens entre paysage et agriculture

2.1 Les stratégies nationales de la Suisse pour le paysage : éléments concernant la contribution de l'agriculture à la qualité des paysages

- M. Gilles RUDAZ, Collaborateur scientifique, Office fédéral de l'environnement, Suisse, Vice-Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
- M. Matthieu RAEMY, Secteur Paiements directs, Office fédéral de l'agriculture, Suisse

L'outil « Conception paysage suisse » (CPS) :

Une « conception » est un instrument d'aménagement du territoire de la **Confédération**.

« Le CPS définit le cadre d'un **développement cohérent**, axé sur la qualité du paysage en tant qu'espace d'habitat, de travail, de détente, de mouvement, culturel et économique ainsi qu'espace dans lequel la biodiversité peut se développer. »

Il est constitué :

- d'un document stratégique,
- d'objectifs généraux, (diversité, qualité, prise en compte du contexte, patrimoine, réseau des milieux naturels, attention à la dynamique naturelle et objectifs spécifiques aux différentes typologies de paysages)
- d'objectifs déclinés dans les politiques sectorielles de la Confédération (13 domaines concernés : construction, paysage agriculture, mais aussi santé, défense nationale, ...)
- d'un plan de mesures

Les objectifs de la CPS sont contraignants pour les autorités (offices fédéraux, cantons, communes), ils déterminent notamment le versement de subventions. Ils sont, de plus, un cadre de référence pour les tiers.

Le succès de démarche est assuré par une élaboration commune (collaboration entre les différents niveaux administratifs) et le consensus « à la suisse » (« quand les deux parties ne sont pas contentes, c'est qu'on est arrivé à un bon compromis ! »)

On notera par exemple la volonté de toujours associer le souci du **paysage et d'un aménagement de haute qualité quand on s'attelle à la densification des espaces.**

Plus d'information sur : www.bafu.admin.ch/landschaftskonzept

Les prestations écologiques requises

La géographie de la Suisse induit des conflits d'usages. 1/3 seulement du pays est utilisé pour l'agriculture.

Les tâches attribuées à l'agriculture par la Constitution Fédérale sont :

- la sécurité de l'**approvisionnement** de la population
- la conservation des **ressources naturelles** et l'entretien du paysage rural
- l'**occupation** décentralisée du territoire.



A cette fin, la **Confédération complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies**, à condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique (prestations écologiques requises PER).

Les 7 critères sont :

- Rotation des cultures (min. 4 cultures en rotation)
- Mesures contre l'érosion des sols et la pollution des eaux (sols couverts, bordure tampon sans fumure ni produits phytosanitaires de 3m le long des haies et forêts et 6m le long des cours d'eau,...)
- Surfaces de promotion de la biodiversité (min. 7 %)
- Bien-être animal
- Bilan de fumure équilibré (azote, phosphore)
- Produits phytosanitaires (utilisation spécifique et ciblée)

85% des agriculteurs les remplissent.

Projets de Qualité du Paysage (outil à l'échelle régionale, c'est-à-dire niveau intermédiaire entre le canton et la commune).

Depuis 2014, **une subvention axée sur la qualité des paysages** à été mise en place, elle connaît un franc succès avec 73% de participation des agriculteurs.

Là encore, sa mise en place a fait appel à une double approche top-down (lignes directrices) et bottom-up (projet) ; ainsi qu'une association des différents acteurs (agriculteurs, Offices fédéraux et services cantonaux de l'agriculture et de la nature, ONG, forestiers, etc...).



Office Fédéral Suisse de l'Agriculture

C'est un nouveau type de paiement direct qui **prend en compte les spécificités des paysages suisses** : Maintien d'éléments structurants (haies, alignements, vergers,..) de formes d'exploitations traditionnelles (terrasses, murets, bâti...), d'éléments géomorphologiques (dolines,...), où on vient compenser un surcoût.

Plus d'information sur :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/landschaftsqualitaetsbeitrag.html>



2.2 Définir des outils de politique agro-sylvo-paysagère : proposition d'élaboration d'un « plan d'action agriculture et paysage » en France

- M. Jean-Pierre THIBAUT, Inspecteur Général du Conseil Général de l'environnement et du développement durable, Ministère de la transition écologique et solidaire, France
- Mme Sylvie ROCQ, Ingénieure générale du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, France

Compte rendu des propositions faites au Ministère de la transition écologique et solidaire et au Ministère de l'Agriculture, dans le cadre d'une mission conjointe CGEDD-CGAAER en vue de l'élaboration d'un « plan d'action agriculture et paysage, visant une gestion qualitative de l'espace agricole et sa bonne complémentarité avec l'espace urbanisé ».

Le rapport est en cours de lecture dans les 2 Ministères concernés avant publication. Il contient une série de **recommandations** dans le domaine de la gestion des espaces, de la certification des produits, des chartes de territoires, de l'accompagnement et de la formation.

Il propose notamment de développer ou d'adapter trois outils existants qui sont en mesure de contribuer à inscrire dans l'espace des projets agro-sylvo-paysagers :

- Les PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)
- Les SCoT (schéma de cohérence territoriale)
- Les PAT (projet alimentaire territorial)

Par exemple, il recommande **d'annexer les PAT aux SCoT**.

2.3 Croiser paysage et agroforesterie : expérience en Charente Maritime

- Mme Caroline BIGOT, Paysagiste-conseil de l'Etat auprès de la Direction départementale des territoires de la Charente Maritime,
- M. Eric CIROU, Chargé de mission, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, France

Depuis les années 90, les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement celle de Charente-Maritime, sont impliquées dans le **développement de l'agroforesterie**.

Programmes européens et nationaux sont complétés par des missions d'accompagnement et de formation des conseillers et des agriculteurs. Il y a un accompagnement des agriculteurs dans leur projet agroforestier par des **compétences multiples** (agronomes, aménageurs, écologues, forestiers, environnementalistes,...et encore peu de paysagistes).

La Chambre œuvre également à l'information et la communication auprès du grand public sur l'évolution des pratiques agricoles, répondant ainsi aux **attentes de la société**.

Par ailleurs, en Charente-Maritime, la Chambre d'agriculture accompagne les projets de **plantation, d'entretien et de valorisation de l'arbre champêtre** depuis 1997.

Dans le cadre de l'animation de ce programme, l'approche paysagère a été intégrée au sein de la grille d'analyse des projets et un **paysagiste conseil du CAUE fait à présent partie du Comité Technique validant les dossiers**.

En 2018, une première expérience a été faite en **intégrant l'expertise de la Paysagiste-conseil de l'Etat lors de l'accompagnement d'un projet agroforestier**. Des adaptations du projet initial ont été réalisées suite à ces conseils et ont été immédiatement mises en œuvre lors de la plantation (focus sur l'aire d'accueil de la ferme, traitement particulier de séquences « jardinées », accompagnement de chemins, prise en compte du site large et lien avec la Trame Verte et Bleue...)

Des actions futures sont prévues en proposant des ateliers de travail sur des cas concrets en associant des étudiants en école d'agronomie, d'agriculture et de paysage.



3. Mettre en réseau les acteurs du paysage

3.1 La plateforme du Paysage en Wallonie

- Mme Mireille DECONINCK, Attachée, Service Public de Wallonie, Belgique
- M. Corentin FONTAINE, Chargé de mission paysages, Groupe d'action locale « Pays des Tiges et Chavées », Belgique
- M. Julien DELFOSSE, Echevin d'Assesse, Belgique

Suite à la ratification, en 2001, de la Convention européenne du paysage par la Région wallonne, de nombreux acteurs locaux ont souhaité développer un projet paysager en partenariat avec l'Administration.

Les structures qui portent ces projets sont de différentes natures : parc naturel, contrat de rivière, groupe d'action locale (GAL), et les sources de financement sont également variées : Interreg, Leader, subventions.

La multiplication des initiatives a incité l'Administration à mettre en place **une plateforme d'échanges d'informations et de mise en cohérence** des activités de ces structures.

Un exemple : depuis 15 ans, le GAL « Pays des Tiges et Chavées », **association alliant pouvoirs locaux et forces vives locales**, mène des projets de développement durable sur les territoires de 3 communes rurales (20.000 habitants) au sud-est de Namur. Ces réalisations concrètes dans des domaines variés (maillage vert, activités et production agricoles, tourisme, éducation permanente, culture, cohésion sociale, etc.). Le processus est largement participatif et transparent. Un des groupes de travail a fait ressortir l'importance de travailler à **l'interprétation des paysages**. Cet outil s'est avéré très efficace comme **levier de (ré)appropriation citoyenne de leur espace de vie et comme révélateur d'une identité** territoriale forte.

On note par exemple la création des « paysa-guides » des sortes de « **greeters** » **de la campagne**, qui font découvrir leur territoire aux visiteurs.

M. DELFOSSE, ancien représentant de la société civile et aujourd'hui élu (échevin), a souligné le rôle du GAL comme **partenaire actif et relais utile dans la co-construction du vivre ensemble**.

3.2 Une mise en réseau régionale : l'exemple de la Bretagne

- Mme Caroline GUITTET, Cheffe de projet, pôle paysage de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, France
- M. Thibaut GABORIT, Responsable du service des espaces naturels du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, France

Le Département d'Ille-et-Vilaine a réalisé un Atlas des Paysages départemental, incluant un **volet sociologique**.

Afin de faire vivre ce document, il est périodiquement évalué par un comité technique pluridisciplinaire (Etat, SCoT, acteurs locaux, Universitaires...) et fait l'objet d'amélioration visant à développer la sensibilisation du grand public. A cette fin, deux démarches ont été proposées : le lancement d'un programme d'animation de l'atlas des paysages ainsi qu'un observatoire photographique du paysage (OPP).

La **Région Bretagne** a organisé de 2005 à 2011 un temps de dialogue où chacun a pu inscrire les paysages comme une dimension à part entière de la construction des politiques publiques. Cette prise de conscience partagée a abouti notamment à la création d'un **comité régional du paysage** en 2010, associant l'ensemble des acteurs.

Présentation de l'OEB, **Observatoire de l'Environnement de la Bretagne** (financement Etat-Région), avec un département « Paysages », qui porte notamment la Plateforme des Observatoires photographiques du paysage de Bretagne <https://popp.applis-bretagne.fr/>



L'idée est de **rendre accessibles les séries photos et d'en faciliter l'exploitation**. C'est un booster d'initiative de création de nouveaux observatoires.

Ces fonds sont également utilisés pour **contribuer aux diagnostics des documents de planification**. La plateforme œuvre à la **mise en lien** des unités paysagères, des OPP et des plans de paysage.

4. Séquence conclusive

Mathilde KEMPF et Armelle LAGADEC s'appuient sur les regards croisés des différents territoires étudiés par le Collectif Paysages de l'après-pétrole pour en dégager des enseignements thématiques suivants :

Ce que la notion de paysage apporte « en plus », grace à son accessibilité, sa transversalité, son ancrage dans le quotidien et son contact avec le sensible :

- Les notions de **beauté**, d'esthétique, de plaisir retrouvent un sens
- Les interactions sont **lisibles par tous** à partir du terrain, chacun peut contribuer au débat et parler des paysages dans lesquels il vit
- Des connexions se créent entre **le lieu, la façon dont on l'habite et les enjeux planétaires**, en partant du réel
- **Des personnes qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer** vont travailler ensemble, en complémentarité
- Le croisement des regards amène à **des solutions plus simples et plus économes** ; à la fois plus autonomes et originales
- Un départ par la petite échelle, qui **monte en puissance**, au fur et à mesure qu'on « ose ».
- Les règles sont construites **sur mesure** par les acteurs locaux. Les politiques supra donnent des outils et des moyens.
- Le changement progressif de système demande une **forte volonté** de la part des décideurs
- Les notions de responsabilisation, de valeurs et de **bien commun** sont centrales
- **Une logique de réseau à dimensions variables** selon la nature des projets.
- Un parcours qui se construit et **s'invente sans cesse**.

27 Novembre :

La deuxième journée (à laquelle l'AURM n'a pas assisté) proposait une visite d'étude dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Ont été présentés différents outils tels que la « Grange aux paysages » (lieu de médiation à Lorentzen), les unités paysagères, le plan paysage et les résidences paysage et architecture, l'observatoire photographique du paysage (outils de concertation), et les chartes forestières de territoires (CFT).

Le Bloc-Notes de l'Agence, édité et imprimé par :
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
33 avenue de Colmar, 68 200 Mulhouse
Rédaction : Cécile CALIFANO-WALCH
Date : novembre 2019
Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte